



Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique



**Atelier du lancement du projet d'appui à l'amélioration des législations régissant les filières bois transfrontalières dans les pays des Grands Lacs (Rwanda – Burundi – RDC – Ouganda)
(Kigali, 22 – 23 septembre 2011)**

TERMES DE REFERENCE

Contexte et justification

A la suite de l'engagement de la Commission Européenne à combattre l'exploitation illégale des bois et le commerce qui y est associé au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2003 et la publication de son plan d'action FLEGT en mai 2003, plusieurs pays africains mettent en œuvre des actions de lutte contre le commerce illégal du bois en vue d'améliorer leur gouvernance forestière.

Dans le cadre des APV (Accord de partenariat volontaire) entre les pays producteurs de bois et exportateurs vers l'Union Européenne et les marchés domestiques , la question de compatibilité et de cohérence des cadres légaux et réglementaires de l'exportation des bois et ses produits dérivés se pose avec acuité tant au niveau des frontières des pays des Grands Lacs qu'à celui de leur coexistence dans chaque pays.

Or des flux transfrontaliers illégaux de bois sont de plus en plus intenses au départ de la RDC vers les pays frontaliers dont ceux dans la Communauté des pays des Grands lacs et l'Ouganda. Ces filières illégales occasionnent aux Etats un manque à gagner important en termes de revenus fiscales qu'elles auraient du apporter si celles-ci étaient maîtrisées et compromettent à coup sûr la durabilité des ressources ligneuses qui sont exploitées.

En outre, face aux enjeux de la gestion durable des forêts et de l'amélioration de la gouvernance forestière, ce phénomène nuit aux efforts engagés par les gouvernements dans le cadre du processus FLEGT et de la REDD+.

A cet effet, plusieurs études (Forest Monitor, Traffic, SAIA) ont montré que le défi à relever est donc de chercher à satisfaire la demande croissante en produits forestiers ligneux des pays consommateurs en butte à une croissance démographique et économique dans les conditions compatibles avec les règles durables des ressources forestières et respectueuses de la légalité et de la réglementation en vigueur.

Il apparaît dès lors impérieux d'identifier les dysfonctionnements potentiels des cadres politiques et légaux au niveau transfrontalier pour les produits ligneux en vue de leur analyse et leur amélioration.

C'est dans cette optique que le projet sur l'amélioration des législations régissant les filières-bois transfrontalières entre les quatre pays concernés à savoir, Rwanda, Burundi, Ouganda et RD Congo a été conçu par l'UICN et NAFA dans le cadre de l'initiative ACP-FLEGT de la FAO et financé actuellement par l'Union européenne.

Inscrit dans la logique de la recherche des solutions durables et mutuellement bénéfiques face à ce problème, ce projet se trouve dans le prolongement des études des flux transfrontaliers de bois entre les pays de la COMIFAC actuellement impliqués dans le processus FLEGT.

Rappelons à ce titre que la RD Congo a adhéré au Plan d'action FLEGT et négocie, depuis octobre 2010, un Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'Union européenne. Dans cette perspective, la RDC cherche non seulement à établir un cadre commercial porteur pour ses exportations de bois, mais vise également à se doter d'un outil de concertation et de cadrage politique pour faire de l'exploitation forestière un réel vecteur de développement et de lutte contre la pauvreté dans le pays comme dans toute la sous-région.

De leur côté, le Rwanda et le Burundi, membres de l'East African Community (EAC) ont adhéré, avec les 3 autres autres pays dont l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya à ce plan FLEGT en matière du commerce transfrontalier du bois.

Les présents Termes de référence concernent plus spécifiquement l'atelier de lancement prévu dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Cet atelier constitue la suite logique de deux ateliers, organisés respectivement en novembre 2010, à Bujumbura au Burundi, sur les « Flux transfrontaliers de produits forestiers dans la région des grands lacs et à Kigali, au Rwanda en juin 2011. Ce dernier atelier a rassemblé les membres du Comité de Coordination, constitués de représentants des gouvernements et points focaux IUCN de quatre pays concernés ainsi que de représentants de la société civile, du secteur privé et de certains partenaires au développement (EU, FAO). Il a notamment permis d'adopter une feuille de route factuelle pour l'exécution du projet, de proposer des termes de référence pour deux études exploratoires et liminaires à mener dans les quatre pays et de clarifier les mandats des points focaux gouvernementaux.

1. Objectifs de l'atelier

1.1. Objectif général de l'atelier

L'atelier se propose de procéder au lancement officiel du projet au niveau de quatre pays susmentionnés

1.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, l'atelier vise à :

- a. Echanger sur les conditions de faisabilité et de mise en route de la feuille de route proposée à l'issue de l'atelier du Comité de coordination de juin 2011 ;
- b. Discuter et approuver les propositions des TDRs préparés en vue de l'exécution de deux études exploratoires et liminaires permettant de mieux aborder la problématique relative au commerce transfrontalier illégal des produits forestiers dans les pays concernés ;
- c. Explorer des voies et moyens requis à l'opérationnalisation effective

d'une plate-forme de dialogue multi-acteur sur le commerce illégal des produits forestiers.

2. Méthodologie de travail

L'atelier se déroulera en deux sessions réparties sur deux jours. La première session, plutôt de nature informative sur le projet lui-même, consiste en des exposés liminaires sur des thématiques ciblées en rapport avec la justification, les enjeux/défis et les objectifs du projet, l'approche d'intervention adoptée et les acquis (feuille de route et draft de TDRs des études thématiques). Elle vise une mise à niveau des participants afin de mieux aborder la session analytique consacrée à la revue de conformité de la feuille de route produite et à l'approbation des termes de référence des études envisagées.

Les questions analytiques clés viseront, outre le contenu des TDRs de deux études, la faisabilité de ces études en termes de la structuration, des domaines et des champs d'application de ces études pour chaque pays impliqué. Ainsi par exemple, si pour certains pays, les domaines et les champs d'application peuvent porter sur l'ensemble du pays, il n'en sera pas de même pour la RD Congo compte tenu de son étendue et de la variabilité des conditions et des contextes qui y prévalent. Enfin, il sera aussi question de s'assurer que les études aborderont suffisamment la question concernant les politiques et lois existantes en matière de gestion des ressources forestières par rapport aux échanges transfrontaliers. Ce dernier point devrait permettre enfin, à la suite d'une analyse concertée, de proposer des dispositifs législatifs et réglementaires pour améliorer et légaliser l'exploitation et les flux des produits forestiers dans les quatre pays ciblés. Les discussions porteront aussi sur la question liée à la mise en œuvre d'un mécanisme de dialogue multi-acteur (structure, réseautage et moyens à mobiliser) au niveau national et transfrontalier.

Afin de mieux approfondir les analyses, ces questions seront discutées en groupes restreints, restituées et approuvées en plénière. Les conclusions

résultant de la plénière seront exploitées pour la finalisation des TDRs de deux études ainsi comanditées.

3. Déroulement (Agenda) de l'atelier

L'atelier se déroulera pendant deux jours suivant l'agenda en annexe. Au regard des sessions, les éléments et thèmes clés qui seront pris en compte sont :

Session informative (en plénière)

Thème 1: Information sur le projet (justification, objectifs, approche d'intervention, acquis, enjeux et défis du projet) ;

Thème 2: Présentation de la feuille de route (approche conceptuelle, contenu, pertinence et responsabilités des parties prenantes) ;

Thème 3: Présentation de draft de deux études exploratoires et liminaires du projet.

Session analytique (travaux en groupes)

Groupe 1: Examen de la feuille de route (cohérence des activités par rapport aux objectifs du projet ; partage des responsabilités ; mécanisme de suivi et autres questions soulevées lors de la présentation de la feuille de route en plénière), proposition d'amendements et restitution en vue de son adoption en plénière.

Groupe 2: Examen/revue de draft des TDRs des études (cohérence et inclusivité en fonction des résultats poursuivis ; portée et domaines d'application suivant les pays et autres questions soulevées lors de la présentation en plénière de ces TDRs) , amélioration éventuelle et restitution en vue de son adoption en plénière.

Groupe 3: Réflexions et proposition d'un mécanisme de dialogue multi-acteur à mettre en place dans le cadre de la maîtrise des flux nationaux et transfrontaliers illégaux de bois mis sur les marchés ainsi que d'une stratégie

de communication du projet

4. Résultats de l'atelier

Quatre grands résultats sont attendus :

1° Une feuille de route harmonisée et approuvée décrivant les étapes à venir (Réalisation des études, de 4 ateliers nationaux et de l'atelier régional de restitution) est consensuellement produite et adoptée ;

2° Les TDRs pour les deux études thématiques sont finalisés et approuvés ;

3° Un mécanisme factuel de dialogue multi-acteur, en termes notamment des thèmes pertinents et d'approche est proposé afin de discuter/échanger et partager sur les questions d'exploitation illégale au niveau national et transfrontalier (type/nature, acteurs et types de produits susceptibles d'être pris en compte, efficacité et durabilité du mécanisme de dialogue à mettre en place ; etc. . .)

4° une stratégie de communication est proposée et validée .

5. Participants

L'atelier regroupera un maximum de 20 personnes dont 17 proviendront des autres pays, en dehors du Rwanda et bénéficiera des services d'un facilitateur local et d'un interprète. Le nombre des experts attendus par pays est ci-après donné ;

- RD Congo : 5 personnes ;
- Rwanda : 2 personnes ;
- Burundi : 3 personnes ;
- Ouganda : 3 personnes.

Y seront joints à ce groupe, des représentants de l'IUCN (2) et du siège de la FAO (2) .

Annexe

Agenda provisoire de l'atelier de lancement Projet d'appui à l'amélioration des législations régissant les filières bois transfrontalières dans les pays des Grands Lacs (Rwanda – Burundi – RDC – Ouganda) ; Kigali-Rwanda, du

Jour 1

08h00-09h00 : Accueil et enregistrement des participants

09h00-09h30 : Cérémonie d'ouverture :

- Mot de bienvenue du chef du projet
- Mot de circonstances du représentant IUCN
- Allocation du représentant de la FAO
- Discours d'ouverture des travaux par le Ministre de l'Environnement et de la forêt du Rwanda

09h30-09h45 : Pause-café

09h45-10h00 : Présentation de l'agenda et rappel des objectifs de l'atelier (Modérateur /Facilitateur local)

10h00-10h30 : Présentation du projet (justification, objectifs, approche d'intervention, acquis, enjeux et défis)

10h30-11h00 : Présentation de la feuille de route issue de l'atelier de coordination de juin 2011

11h00-12h00 : Etat des lieux de chaque pays.

12h00 –12h 15 : Présentation sur les enjeux et avantages du processus FLEGT

12h15 – 12h 30 : Présentation du projet du parc à grumes par OGEFREM/RDC

12h30 – 12 h 45 : Présentation de l'étude de SAIA sur le commerce des bois en Ouganda

12 h 45 – 13 h 00 : Présentation de la facilitation de PFBC

13h00-13h30 : Questions d'éclaircissement/débats et discussions sur les

présentations

13h30-14h30: Pause-repas

14h30-14h45 : Constitution des Groupes (trois groupes thématiques)

14h45-16h00 : Travaux en groupes

16 h 00 – 16 h 15 : Pause-café

16 h 15 – 17 h 00 : suite des travaux

Jour 2

09h00- 9 h 30 : Restitution de la première journée

9h 30 – 10 h 00 : Suite des travaux en groupes

10 h 00 – 10 h 30 : Pause-café

10 h 30 - 13h 00 : Rédaction des rapports des groupes

13 h 00-14h 00 : Pause-repas

14h00-16h00 : Restitution en plénière des travaux des Groupes 1 & 2, suivie de débats/discussions et adoption

16 h 00 – 16h 15 : Pause-café

16 h 15 - 17 h 00 : Restitution en plénière des travaux du Groupes 3, suivie de débats/discussions et adoption

17h00-17h30 : Cérémonie de clôture :

- Lecture de communiqué final ;
- Mot de clôture par le Ministre de l'Environnement du Rwanda ;
- Cocktail